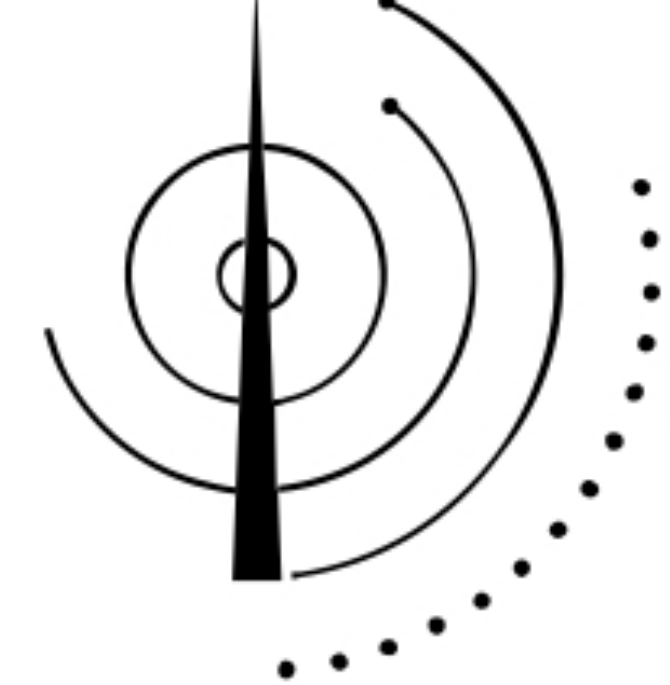


Val-de-Virieu



Volumétries, implantations et traitement paysager et environnemental

Pièce n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
3/4	1 : 5000	Élaboration	PCI Vecteur maj. 23/03/2022	06 mai 2021	07 juillet 2022



Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2021

Caractéristiques urbaine, architecturale et paysagère

- | | |
|---|---|
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines historiques dominantes |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines historiques dominantes (hameaux) |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines densifiées R+4 max |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines densifiées R+3 max |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines de transition R+2 max |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines à dominante pavillonnaire |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux grands ensembles d'équipements |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux activités économiques |
|  | Secteur de prescriptions spécifiques aux activités de camping |

Afin de conserver une cohérence avec le PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien (VDD Ouest), le secteur F n'existe pas.

Les secteurs des zones U soumis à OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), ne sont pas concernés par ces dispositions.

Autres éléments

-  Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
-  Nouvelles constructions non portées au cadastre